

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

A L'ESPACE CONCORDIA

L'an deux mil vingt, le trois du mois de Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEL, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : Mmes BETARD N. - VRIGNAULT A. - LOISEAU S. - GRIMAUD E. - BRETON L. - GROLLEAU A. - PUAUD Q.

MM. CRABEL D. - TURPAULT JM. - TURPEAU S. - VERDON M. - POUPIN M. - RAMBAUD A. - RAUTUREAU C. - MACE C.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : /

Secrétaire : GRIMAUD Emmanuelle

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Décision modificative n° 03 – BP Commune**
3. **Validation rétrocession de la placette de retournement « Rue de Bellevue »**
4. **Avenant honoraires S.A.E.T pour finition de voirie « Lotissement les Roches »**
5. **SYDEV : conventions éclairage public et effacement de réseaux de la « Rue des Granges »**
6. **Salle de sports : mission maîtrise d'œuvre pour réhabilitation et mise en accessibilité**
7. **Application du tarif pour location « salle de réunion »**
8. **Acquisition d'un véhicule pour les agents techniques**
9. **Campagne de débroussaillage : validation des devis**
10. **CNP : contrat groupe assurance des risques statutaires**
11. **Subvention voyages scolaires des collèves de LA CHATAIGNERAIE**
12. **Campagne de stérilisation des chats**
13. **Questions diverses**

Intervention de M. TERRIEN de la chambre d'agriculture pour expliquer les possibilités pour les plantations de haies sur la Commune de LA TARDIERE.

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 17 Septembre 2020.

1) Décisions du Maire prises dans le mois

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois d'Octobre. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Visite Technique Approfondie au plan d'eau pour le barrage de l'Etruyère comportant les consignes de visites à respecter annuellement (contrôle tous les 5 ans).
- Changement du photocopieur pour un modèle plus petit, suite à la décision de la commission communication pour l'externalisation du tirage du bulletin municipal.
- Les élus ont reconduit, l'achat des livres de Noël pour les élèves de primaire. Même si l'arbre de Noël n'aura pas lieu, un temps de Noël est prévu à l'école.
- Accord pour verser une aide de 500.00 €, pour venir en aide aux sinistrés des vallées de

la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

- Suite aux travaux de désenvasement du plan d'eau par l'entreprise Jacky SOUCHET, ce dernier a coupé le câble d'alimentation électrique en enlevant une souche. Seule la Base de loisirs était raccordée, dans l'urgence, un transformateur a été installé le temps de la réalisation des travaux d'électricité par l'entreprise BELAUD. Un constat a été fait entre l'entreprise SOUCHET et la gérante de la Base de loisirs.
- Réception du recommandé de la M.A.M les P'tites bouilles concernant leur préavis du local au 26/04/2021, état des lieux le 27/04/2021 à 9h00.

2) *Décision modificative n°03 – BP Commune*

Vu la délibération du conseil municipal du 05 Mars 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

ADOpte la décision modificative n°03 telle que figurant ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	30 707,06 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	37 707,06 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 707,06 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 707,06 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	46 707,06 €	0,00 €	26 707,06 €
Total Général		26 707,06 €		26 707,06 €

3) *validation rétrocession de la placette de retournement « Rue de Bellevue »*

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet était à l'ordre du jour du dernier conseil municipal, mais que pour la vente de cette placette de retournement des habitants de la « Rue de Bellevue » à l'Euro symbolique, les frais d'acte sont estimés à 200 € pour la Commune de LA TARDIERE.

Madame Sabrina LOISEAU ne participe pas au vote.

Après discussion, le conseil municipal après un vote à mains levées ; 14 oui :

- **DECIDE** d'acheter la placette de retournement de la « Rue de Bellevue » appartenant en indivis à 5 propriétaires riverains (LORIOU - DEGUIL – GAUDINEAU – LOISEAU – GUIGNARD).

- **D'ACQUERIR** la parcelle ZB 138 pour l'Euro symbolique.
- **NOMME** l'office Notarial de La Châtaigneraie pour établir l'acte.
- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge la totalité des frais de l'achat.

4) *Avenant honoraires S.A.E.T pour finition de voirie « Lotissement Les Roches »*

Monsieur le Maire présente le plan et propose un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société S.A.E.T. de LA ROCHE SUR YON (85) pour la finition de voirie du « Lotissement les Roches ». Le taux de rémunération des honoraires retenu est de 5.50 %, la répartition des honoraires se fait comme suit :

Tranche Ferme : Etudes préliminaires et Avant-Projet

Montant **forfaitaire et définitif** de la rémunération du maître d'œuvre est de **1 950.00 € H.T.**

Tranche Optionnelle : Etude et suivi des travaux

Montant HT des travaux : 164 160.25 € HT

Nous vous proposons un taux de rémunération est de **5.50 %** ce qui porte le montant définitif de rémunération à **9 028.81 € HT.**

La mission comprendra les éléments normalisés suivants :

Eléments de mission	%	Montant HT
Etude de projet (PRO)	38%	3 430,95 €
Assistance aux contrats de travaux (ACT)	10%	902,87 €
Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	44%	3 972,68 €
Assistance à la réception de travaux (AOR)	8%	722,31 €
TOTAL	100%	9 028,81 €

Rémunération totale des honoraires :

<u>Tranche Ferme</u> : phase pré-opérationnelle	1 950.00 €
<u>Tranche Optionnelle</u> : phase opérationnelle	9 028.81 €
Montant total H.T.	10 978.81 €
T.V.A. à 20 %	<u>2 195.76 €</u>
Montant total T.T.C.	13 174.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les honoraires pour la maîtrise d'œuvre à la société S.A.E.T. de LA ROCHE SUR YON (85) pour le projet finition de la voirie « Lotissement les Roches » d'un montant de 1 950.00 € HT (tranche ferme) et 10 978.81 € HT (tranche conditionnelle).
- **DE SOLLICITER** les subventions concernant ce projet.

5) SYDEV : conventions éclairage public et effacement de réseaux de la « Rue des Granges »

Monsieur le Maire signale que les orientations sur les futurs projets en investissement, se portent sur la sécurisation, l'éclairage et l'enfouissement de réseaux de la « rue des Granges ». Le projet de la « Rue des Granges » pourra être exécuté sur 2 voire 3 exercices.

L'éclairage public est assuré par le SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée) ainsi que l'enfouissement de réseaux. Il nous propose donc, deux nouvelles conventions :

- N° 2020.ECL.0169 pour un montant de 49 332.00 € avec une participation de 50 % du SYDEV soit 24 666.00 € pour la Commune ;
- N° 2020.EFF.0030 pour un montant de 288 827.00 € avec une participation de 50 % du SYDEV soit 115 484.00 € pour la Commune

Après discussion, le Conseil à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe pour les conventions ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les subventions concernant ce projet.

6) Salle de sports : mission maîtrise d'œuvre pour réhabilitation et mise en accessibilité

Monsieur le Maire présente au Conseil l'acte d'engagement des honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre, concernant le projet de réhabilitation et mise en accessibilité de la salle de sports. Le montant des honoraires s'élève à 23 008.00 € HT suivant la répartition des intervenants ci-dessous :

Architecte :	Yanic GUERIN – Architecte14 673.00 € HT 11 rue du Commerce – 85120 LA CHATAIGNERAIE
Economiste :	Ballini O.E.B. SARL3 655.00 € HT 11 rue de la Gare – 85200 FONTENAY LE COMTE
B.E.T. Fluides :	FACEA Pays de La Loire4 680.00 € HT 3 rue Victor Hugo – 85000 LA ROCHE SUR YON

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les honoraires pour la mission de maitrise d'œuvre à Yanic GUERIN architecte, Ballini O.E.B. SARL Economiste, BET Fluides FACEA Pays de La Loire, pour le projet de réhabilitation et mise en accessibilité de la salle de sports d'un montant de 23 008.00 € H.T suivant la répartition ci-dessus.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur 21318 OP 64.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

Coordonnateur Mission SPS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS qui suivra les différentes phases des travaux pour le marché « Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle de sports ». Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation avec

l'architecte Yanic GUERIN a été faite et l'entreprise MSB des SABLES D'OLONNE (85) propose une offre de 2 214.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise MSB des SABLES D'OLONNE (85) pour un montant de 2 214.00 € TTC, pour assurer la mission de coordination Sécurité Protection de la Santé pour la réhabilitation et mise en accessibilité de la salle de sports.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur 21318 OP 64.

7) Application du tarif pour location « salle de réunion »

Pour son activité professionnelle, Nadia GARNIER cherche une salle pour une petite dizaine de personne le lundi soir de 19h00 à 20h30. Monsieur le Maire propose la salle au-dessus de la Maison des Assistantes Maternelles pour un montant de 50 €/mois.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix de la location à 50 € par mois, pour l'organisation de réunion le lundi soir de 19h00 à 20h30 à compter du 1^{er} octobre 2020.

8) Acquisition d'un véhicule pour les agents techniques

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Jean-Marie TURPAULT explique au Conseil qu'en raison du refus du contrôle technique du Renault TRAFIC depuis le mois d'avril 2020, il a fallu procéder à son changement. Après étude des besoins matériels du personnel technique, il a été trouvé un véhicule utilitaire Renault master 2.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de retenir l'offre du Garage LDA RENAULT de la Châtaigneraie pour l'acquisition d'un camion Renault master 2, d'une valeur de 6 104.92 € TTC (carte grise comprise).
- **PRECISE** que cette dépense correspondante est inscrite au budget 2182 OP 54

9) Campagne de débroussaillage : validation des devis

Jean-Marie TURPAULT présente les devis reçus pour effectuer la campagne 2020 de débroussaillage et élagage, pour 45 kms de routes et chemins :

- BAILLY-COTILLON 8 430.48 € TTC
- SARL AUMAND 11 400.00 € TTC
- Entreprise GUILLEMET..... 7 020.00 € TTC

Après discussion et comparaison des devis, celui de l'entreprise GUILLEMET est plus conforme à notre descriptif.

Après délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Philippe GUILLEMET (85) pour un montant de 5 850.00 € HT soit 7 020.00 € TTC.

10) CNP : contrat groupe assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire propose au conseil de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la « Commune de LA TARDIERE » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation.

11) Subvention voyages scolaires des collèges de LA CHATAIGNERAIE

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de reconduire l'aide pour les voyages scolaires pour l'année 2020-2021 concernant les Collèges.

Après en avoir délibéré, le Conseil reconduit et fixe ainsi qu'il suit les subventions voyages scolaires pour l'année 2020-2021 :

Participation aux voyages scolaires pour les élèves jusqu'en 3^{ème} pour les Collèges de LA CHATAIGNERAIE : 20% du coût du voyage mais plafonné à 35 € par jeune domicilié sur la Commune de LA TARDIERE (85).

12) Campagne de stérilisation des chats

Monsieur le Maire a rencontré le Président de Chasse Dominique MARCEAU, pour orienter les chasseurs à piéger les chats et faire une campagne de stérilisation et d'identification afin d'en stopper la prolifération. La Commune de Mouilleron Saint Germain fait cette campagne depuis plusieurs années en lien avec les associations « 30 millions d'amis » et « Galia » et en partenariat avec le cabinet vétérinaire. Les chats piégés sont tatoués au nom de « 30 millions d'amis », stérilisés et remis sur site. Il reste une partie à la charge de la Mairie. A ce jour nous attendons l'accord de collaboration avec la Société de Chasse.

13) Questions diverses

Annulation des loyers - confinement n°2

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Stéphane TURPEAU précise qu'avec ce nouveau confinement et pour être solidaires de nos commerces : Restaurant l'Annexe, le Jardin d'Estelle, il propose comme pour le 1^{er} confinement d'annuler les loyers pour aider l'économie locale.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, est favorable pour :

- La gratuité des mois de loyers pendant la durée du confinement, pour les activités dites de commerce et fermés suite aux annonces du gouvernement, pour ces 2 enseignes :
 - le Restaurant l'Annexe et la licence IV 543.00 €/mois
 - le Jardin d'Estelle 350.00 €/mois

A la Tardière, le 03/11/2020.



Le Maire,
Damien CRABEIL.